

PRESENTATION ET REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DES ATTRIBUTIONS DE FOIN

Dans le cadre de la convention opérationnelle entre la Chambre d'agriculture et la Communauté de Communes du Pays D'Ancenis (COMPA), un travail d'identification et de catégorisation des propriétés foncières de la COMPA a été réalisé.

En 2022, l'objectif est de proposer la valorisation agricole des espaces fonciers détenus par la Direction du Développement Economique de la COMPA, sur la base d'un mode opératoire avec tirage au sort pour attribuer le foin disponible à des agriculteurs.

PLUSIEURS LOTS DE FOIN SONT PROPOSES POUR JUIN 2022

- Par secteur géographique, ou par commune ;
- Diffusion et affichage de l'information entre le 23 mai et le 3 juin ;
- Tirage au sort à compter le 3 juin à 11h, présence des candidats possible ;
- Obligation des attributaires :
 - Foin à réaliser avant le 30 juin, et ramassage avant la 31 juillet ;
 - **OBLIGATION de signature du contrat à titre gratuit auprès de la COMPA avant accès aux terrains (le contrat fixe les dates et l'absence de garantie sur les accès, la qualité, etc.).**

Si des modifications surviennent sur les surfaces, les accès, etc. ou tout aléa, les candidats inscrits seront informés. Le foin étant gratuit, aucune obligation ne s'impose en cas d'imprévu pour la COMPA ou l'organisateur.

LES PARCELLES CONCERNEES PAR LE DON DE FOIN

Surfaces indicatives. Plans de localisation en annexes

Lot aéroport 1 : 4.8 ha

Lot aéroport 2 : 5.2 ha

Lot aéroport 3 – Aufresne : 4.6 ha

Ligné – Coudrais : 3.3 ha

Couffé – Le Charbonneau ouest : 1 ha

Couffé – Le Charbonneau est : 1 ha

Varades – Ferté : 1.6 ha

Les attributaires ne pourront porter recours sur la qualité ou la quantité du foin disponible ou sur d'éventuels aléas liés au matériel, séchage, conditionnement, accès, état du sol, etc.

En cas d'imprévu, contacter immédiatement l'organisateur (contact ci-après).

Contacts

Olivier CHABIRAND

Direction / Pôle

Olivier.chabirand@pl.chambagri.fr

06 70 11 43 65

Edition : le 23/05/2022



VOUS ETES INTERESSE ?

S'inscrire au tirage au sort par écrit. Préciser dans votre message :

1. Nom, Prénom, raison sociale, téléphone portable, mail, adresse.
2. Ecrire : « J'ai pris connaissance du règlement d'attribution du foin et m'engage à le respecter ».
3. Préciser le ou les lots qui vous intéressent (3 maximum).
4. Préciser si vous souhaitez être présent lors du tirage au sort.

par mail à l'adresse :

olivier.chabirand@pl.chambagri.fr

par courrier ou à l'accueil en main propre avant le 3 juin :

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - Territoire Pays d'Ancenis
ZAC Aérople
6 place Hélène-Boucher
44150 ANCENIS
Tél. 02 53 46 62 81

Contact référent :

Olivier Chabirand
Conseiller territoire à l'Antenne Pays d'Ancenis de la Chambre Régionale d'agriculture
olivier.chabirand@pl.chambagri.fr
06 70 11 43 65

LE TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort est réalisé par lots, parmi les candidats qui ont postulé par écrit, **Dépôt / réception des candidatures : avant le 3 juin 9h.**
- Tirage au sort en présence de représentants de la Compa et/ou de la Chambre d'agriculture et de toute personne ayant postulé et souhaitant être présente. **Le 3 juin 11h.**
- Tirage au sort via un site internet de tirage au sort (par exemple "plouf plouf")
 - Tirage en premier lieu des lots avec le moins de candidatures (dans l'ordre du tableau en cas d'égalité)
 - Si un candidat est tiré au sort sur 1 lot, sa candidature est retirée des autres lots (sauf en cas d'absence d'autres candidats)
 - Si un candidat est attributaire 1 année, il n'est pas prioritaire pour le tirage au sort l'année suivante face à d'autres candidats qui n'ont jamais été attributaires
 - Candidature sur 3 lots maximum

Contacts

Olivier CHABIRAND
Direction / Pôle
olivier.chabirand@pl.chambagri.fr
06 70 11 43 65
Edition : le 23/05/2022



- Modifications après attribution :
 - contrat au nom et sous la responsabilité de l'attributaire.
 - Si finalement l'exploitant refuse, ou ne respecte pas les dates du contrat (fauche et ramassage) ou un autre article du règlement ou du contrat : impossibilité d'inscription aux prochaines campagnes de don

- Cas spécifique du don sur la commune de Couffé :
 - Dans le prolongement des dons réalisés en 2021, sur la base d'une attribution par ordre alphabétique des exploitants communaux, cette méthode sera également appliquée jusqu'à épuisement de la liste alphabétique (pour les dons de 2022 ou des années suivantes).

Contacts

Olivier CHABIRAND

Direction / Pôle

Olivier.chabirand@pl.chambagri.fr

06 70 11 43 65

Edition : le 23/05/2022